

Bourses aux jeunes majeurs

APPEL À CANDIDATURES 2022

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
MERCREDI 16 FÉVRIER 2022 À 17H

Contexte

L'entrée dans la vie active et l'autonomie financière des jeunes adultes sont de plus en plus tardives, en raison notamment de la prolongation des études et des difficultés d'accès au premier emploi et à un logement. De ce fait, ils dépendent plus longtemps des ressources familiales, ce qui peut s'avérer problématique lorsque les jeunes ne peuvent compter sur cet appui. De plus, la crise sanitaire a encore aggravé la situation de ces jeunes particulièrement vulnérables. C'est pourquoi la Fondation de France attribue des bourses, aux jeunes privés d'un soutien financier familial, et résidant sur les territoires couverts par ses Fondations régionales Méditerranée, Grand-Ouest, Nord et Grand-Est (cf. carte jointe).

À qui s'adresse l'appel à candidatures ?

Les bourses sont destinées à tout jeune majeur de 18 à 25 ans, privé de soutien financier familial, bénéficiant de l'accompagnement d'un professionnel. Elles sont notamment, mais pas exclusivement, destinées aux jeunes sortant des dispositifs de suivi de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Ce programme prévoit également d'apporter une aide financière aux étudiants en situation de précarité, et dont les familles ne peuvent pas assurer les charges liées à leurs frais d'études. Cette aide exceptionnelle non renouvelable, s'adresse à tout jeune engagé dans un cursus de formation qualifiante, quel qu'en soit le niveau.

Quels sont les projets concernés ?

Les projets présentés peuvent concerner prioritairement la poursuite d'études ou l'accès à une formation professionnelle (frais d'inscription, frais de scolarisation, achat de fournitures, séjour d'étude à l'étranger ou tout autre besoin favorisant l'accès à une qualification), mais aussi l'entrée dans la vie professionnelle (aide à la mobilité), l'accès au logement, et d'une façon plus générale, toute dépense de nature à favoriser un meilleur départ dans la vie.

Les demandes peuvent être diverses si elles entrent dans un projet de vie global et doivent obligatoirement s'appuyer sur des justificatifs (ex : une aide au permis sera attribuée uniquement pour favoriser l'employabilité du jeune).

Les bourses ont vocation à être un « coup de pouce » de la Fondation de France, complémentaire aux aides de « droit commun » (ex : Garantie jeune, contrat jeune majeur, Bourses d'études, Fonds d'aide aux jeunes et/ou apprentis, Fonds de solidarité de logement, Loca-pass, Aide personnalisée au logement, Aide au permis de conduire...).

Critères d'éligibilité

- Les candidats devront être âgés au minimum de 18 ans et de moins de 26 ans au 31 décembre de l'année de candidature ;
- les candidats devront justifier qu'ils ne peuvent bénéficier du soutien financier de leur famille ;
- tout parcours de formation qualifiante est éligible, quel qu'en soit le niveau ;
- la demande de bourse devra être co-rédigée par le jeune et un professionnel référent, garant de la faisabilité du projet ;
- tous les dispositifs de droits commun devront être sollicités.

Constitution du dossier

Le dossier de candidature devra être établi de manière précise par le professionnel référent, et rédigé en collaboration avec le jeune concerné. Il devra justifier de la mise en place d'un accompagnement global, garantissant la mobilisation des ressources disponibles et des parties prenantes.

Chaque demande devra s'appuyer sur des justificatifs (devis, factures, etc.) et présenter un budget détaillé avec l'ensemble des dispositifs de droits communs sollicités.

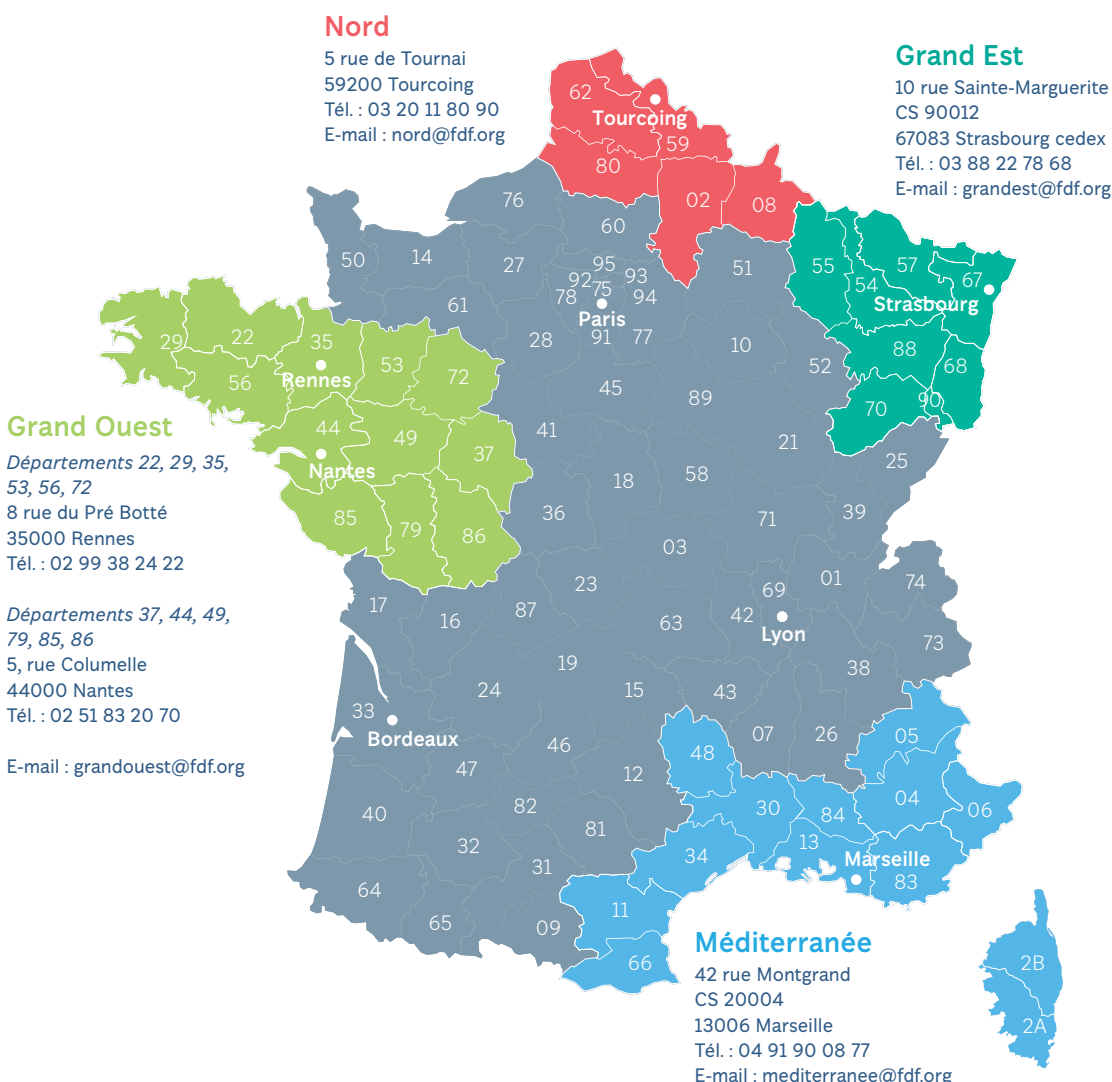
Aucune demande directe d'un candidat ne pourra être prise en compte.

Comment répondre ?

Le dossier de demande de bourse est à renseigner en ligne sur le site de la Fondation de France www.fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*), au plus tard le **16 février 2022 à 17h**. Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse: projets@fdf.org ou par téléphone au **01 85 53 13 66**.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

- En fonction du lieu de résidence du candidat, le dossier de demande de bourse sera examiné par un jury réuni au sein des fondations régionales impliquées (voir carte ci-dessous).
- Tous les dossiers éligibles feront l'objet d'une instruction, au printemps.
- Les décisions finales d'octroi de bourses seront rendues dans le courant du mois de juin 2021.
- Un suivi sera effectué 6 mois après l'obtention de la bourse pour justifier l'utilisation des fonds.



Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année plus de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.